

APPEL A PROPOSITIONS : (Suite de l'appel à propositions de septembre 2023)

Programme de professionnalisation normand 2024

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation
professionnelles, et de l'insertion

**Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph
sous la maîtrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie**

Contacts : Elisabeth Marmontel et Diana Llorente
emarmontel@cariforefnormandie.fr; 02 31 46 98 72
dlllorente@cariforefnormandie.fr; 02 35 73 98 89





**LA MISSION PROFESSIONNALISATION
PORTEE PAR LE CARIF-OREF DE NORMANDIE**

professionnalisation@cariforefnormandie.fr

L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'une mission professionnalisation et en particulier d'un programme dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et pour répondre aux besoins partagés des professionnels. Il **vis** tous les **acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion** pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

Il se caractérise par une volonté de renforcer une offre multimodale de professionnalisation et de proposer régulièrement de nouvelles actions et thématiques.

Enfin, le programme est en lien avec les politiques publiques ainsi qu'avec les besoins partagés des acteurs

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions fait suite à une démarche de recueil des besoins de professionnalisation organisée en quatre temps :

- **Identification des thèmes et propositions** de professionnalisation en lien avec les têtes de réseaux (formation, orientation, IAE), avec la Région, la Dreets et la prise en compte des demandes individuelles exprimées par les participants aux sessions de formation.
- Sur la base des thèmes et propositions de professionnalisation, **envoi d'un questionnaire** aux professionnels régionaux de l'emploi/formation en charge du Plan de développement des compétences de leur structure
- **Identification de la complémentarité du programme** porté par le Carif-Oref avec les autres programmes régionaux destinés aux professionnels de l'emploi/formation (Opco, réseaux ...)
- **Présentation et débat** autour des thèmes et propositions produits, en comité technique de coordination (CTC), instance de consultation de la professionnalisation composée de tous les acteurs représentatifs de l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles en Normandie.
- L'appel à propositions est, enfin, finalisé en lien avec les priorités définies par la Région et la Dreets. Pour information, l'axe 5 en lien avec le handicap fait l'objet d'une rencontre spécifique avec les financeurs du handicap (Région, Dreets et Agefiph).

Cet appel à propositions est le fruit du recueil de besoins en lien avec les financements publics, en lien avec l'ensemble des professionnels normands et débattu avec leurs représentants, en particulier avec les têtes de réseaux des organismes de formation, du SPRO et de l'Insertion par l'Activité Economique... Il envisage des actions destinées à accompagner la montée en compétences des structures normandes impactées.

B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet, certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des mises en situation, des études de cas en petits groupes...


Le recours à la multimodalité dans la réalisation des actions nécessite la transmission au Carif-Oref de Normandie de preuves adaptées aux différentes situations pédagogiques mobilisées comme précisé dans l'annexe 4 de cet appel à propositions.

C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'œuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la Dreets de Normandie. Il est titulaire de la certification Qualiopi, délivrée le 28 octobre 2021 au titre de la catégorie "actions de formation".

Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3) et demande aux répondants de se référer à ce document pour apporter leur réponse.



Comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés, les prestataires sous-traitants répondant à l'appel à proposition doivent être certifiés Qualiopi. Un justificatif de la certification doit être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme sera d'office rejetée.

Le programme régional de professionnalisation comprend :

- Des actions sous-traitées à des prestataires
- Des actions partenariales mises en place avec différents acteurs régionaux ;

Le programme propose les axes suivants :

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

Le programme de professionnalisation pourra être décliné selon différentes modalités dont en particulier deux sont attendues dans le présent appel à propositions :

- Des actions de formation multimodales,
- Des webinaires

Les actions misent autant que possible sur les échanges de pratiques et sont en lien, également autant que possible, avec la situation professionnelle des participants attendus.

IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1^{er} janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'aide à la décision, lieu d'informations, d'échanges et de formation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

Carif-Oref de Normandie

Site de Caen/siège social

Unicité

10 rue Alfred Kastler

Bâtiment A

14000 Caen

Site de Rouen

Atrium

115 boulevard de l'Europe

BP 1152

76176 Rouen Cedex 1

PUBLICS CONCERNES

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs et actrices de l'emploi, formation, orientation professionnelles et de l'insertion.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : Les actions en présentiel sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**

En revanche, les webinaires ne sont pas soumis à ces durées minimales.

- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec les correspondantes du programme du Carif-Oref de Normandie.
- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride, webinaires**
Les financeurs publics souhaitent que les actions auxquelles ils contribuent dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements. Plusieurs webinaires sont ainsi attendus.

Concernant les formations en présentiel ou hybrides : Des facteurs peuvent perturber ou empêcher le déroulement de l'action de formation comme les différents confinements que nous avons vécus. Le sous-traitant retenu devra autant que possible proposer des modalités pédagogiques révisées, appropriées (formation à distance, classe virtuelle...) ou adaptées aux circonstances. Cette possibilité doit être annoncée dès la réponse à l'appel à propositions.

- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.

- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant.

FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3
- Les types de preuves applicables en fonction des situations pédagogiques – annexe 4
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs envisagée – annexe 5
- Le déroulé pédagogique - annexe 6

L'annexe 7 (bilan de la formation par le formateur) est jointe à ce dossier à titre d'information des documents attendus pour les prestataires qui seront retenus.

Pour information, des supports powerpoint et word logotypés fournis par le Carif-Oref sont à utiliser pour la réalisation des actions. Ils peuvent être communiqués sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est notamment consultable sur :

- Le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Le site de Communotic : <https://communotic.normandie.fr/>
- Les réseaux sociaux du Carif-Oref de Normandie (Linkedin et twitter)
- PROfil d'info, l'actualité emploi formation : <https://www.profilinfo.fr/>
- Scoop it innovation et transformation pédagogique du Carif-Oref : <https://www.scoop.it/topic/innovation-et-transformation-pedagogique>

- La communauté « Investir dans les compétences en Normandie » : https://www.extranet-acteurs-competences.emploi.gouv.fr/jcms/p1_16048/fr/investir-dans-les-competences-en-normandie

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection composé de la Région, l'Etat, le Carif-Oref de Normandie et l'Agefiph pour les actions portant sur le handicap. Les membres ne peuvent en aucun cas appartenir à des organismes répondant à l'appel à propositions. Le choix est fait à partir des critères d'analyse suivants :

- Contenu de l'offre : Compréhension de la demande, originalité de la réponse, clarté de la présentation de la proposition, complétude de la proposition ; objectifs de formation généraux et objectifs opérationnels, durée et séquençement, contenus de formation, adaptation aux situations de handicap : 40%
- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée à la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations..., suivi pédagogique et capacité à individualiser), aux outils d'animation, aux supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), aux réseaux d'échange et de partage (forum), aux moyens postérieurs à la formation : documentation, partage d'expériences...25%
- Moyens humains : expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine : 15%
- Indicateurs et modalités d'évaluation des acquis : 10%
- Coût de la prestation et budget détaillé donnant lieu à une présentation claire et précise : 10%

Démarche « Qualité » de l'organisme :

Le répondant doit être titulaire de la certification "Qualiopi" pour la catégorie d'actions qu'il propose. Un justificatif devra impérativement être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme ne sera pas examinée. De plus, la certification Qualiopi de l'organisme doit être en cours de validité au moment de la réalisation des actions.

Les dossiers non-complets ne seront pas instruits. Il est impératif de fournir les informations attendues dans les annexes 1 ,2 ,3 ,5 et 6. Seul le comité de sélection sera destinataire des contenus fournis. Le Carif-Oref s'engage à ne pas utiliser les contenus fournis à d'autres fins qu'en tant que réponse à l'appel à propositions, sans l'accord du répondant.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec les correspondantes du programme.

Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.

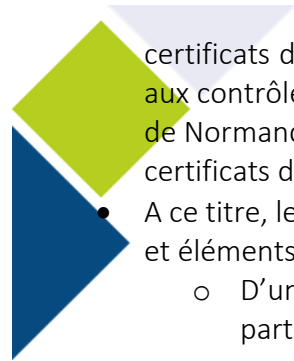
MODALITES ADMINISTRATIVES

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'un contrat de prestation entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2024 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'un renouvellement en 2025, voire en 2026. En cas de renouvellement, les conditions de réalisation de l'action seront définies par un avenant au contrat de prestation.

- **Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation.** Il gère donc l'inscription des participants, la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les



certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans.

• A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants retenus de lui fournir tous les documents et éléments de preuves requis par la réglementation. Le Carif-Oref se réfère

- D'une part aux exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants en annexe 3, en particulier, le prestataire sous-traitant retenu s'engage à transmettre au Carif-Oref de Normandie :
 - Le déroulé pédagogique tel que proposé en annexe 6 et son adaptation si besoin par rapport aux sessions réalisées en fonction des participants
 - Les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires
 - Les supports utilisés durant la formation, les ressources pédagogiques accompagnées de leur notice d'utilisation et la webographie/bibliographie sur la thématique traitée.

A noter ! Les supports utilisés dans le cadre de la formation devront respecter la charte graphique du Carif-Oref de Normandie : ils devront être logotypés et datés conformément au modèle fourni par le Carif-Oref, compte tenu de la relation de sous-traitance. Ce modèle peut être remis sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.

- Le document décrivant, pour chacun des objectifs opérationnels de l'action, les indicateurs et modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que les preuves des résultats obtenus par les participants (voir l'annexe 5)
- Le bilan à la fin de la formation selon le modèle remis par le Carif-Oref de Normandie en annexe 7

L'ensemble des pièces attendues tout au long de la réalisation de la prestation figurent dans les annexes 3 et 4 du présent appel à propositions.

- D'autre part, le Carif-Oref s'assure du respect de la réglementation par ses sous-traitants. A ce titre, il se réfère en particulier au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée (cf. annexe 4.) à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités pédagogiques et échanges y compris ceux issus des outils numériques (si formation ou séquence à distance, extraction de LMS pour le positionnement s'il existe, temps de connexion, réalisation des activités, résultats aux quiz), les résultats obtenus aux évaluations ainsi qu'un tableau d'assiduité fourni par le Carif-Oref pour établir les attestations de formation.
- D'autres documents ou informations seront demandés impérativement dans le cadre de la relation de sous-traitant liés au respect de la réglementation :
 - Une copie de son extrait KBis ou de son immatriculation auprès de l'URSSAF ;
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
 - Une [attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF](#) lorsque le montant des prestations réalisées pour le donneur d'ordre est d'au moins 5 000 €.
- Enfin, le Carif-Oref de Normandie gère les questionnaires de satisfaction.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant, au plus tard 10 jours avant la date de démarrage prévue, et le sous-traitant aura accès à la liste des participants, au fil de la validation des profils par le Carif-Oref. En effet, le Carif-Oref dispose d'un système de gestion de son offre de formation. Grâce à cet outil, le sous-traitant retenu dispose d'un extranet formateur lui permettant de gérer son action de formation et l'ensemble de ses liens avec les participants et le Carif-Oref.

CALENDRIER

- **Les propositions sont à adresser pour le 15 janvier 2024 à 12h au plus tard :**
 - En version papier à :
 - Carif-Oref de Normandie, Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - Carif-Oref de Normandie, Atrium 115 boulevard de l'Europe 76176 ROUEN, à l'attention de Diana Llorente
 - Et en version numérique à emarmontel@cariforefnormandie.fr et à dllorente@cariforefnormandie.fr en format word ou pdf. **Merci de ne pas utiliser un format image.**
- Publication de l'appel à propositions : **4 décembre 2023.**
- Date limite des réponses : **15 janvier 2024 à 12 heures au plus tard**
- Examen des réponses : **janvier 2024**
- Si nécessaire, des compléments pourront être demandés
- Période de mise en œuvre : de **mars à décembre 2024.**

S'ils ne comprennent pas certains points de l'appel à propositions, les répondants ont la possibilité d'adresser des questions par mail.

Les répondants seront informés de la décision du comité de sélection aux environs de la fin janvier.

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées des axes 2 à 4 qui sont restées sans réponses correspondant à notre demande lors de notre premier appel à propositions de septembre 2023.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

- Des actions de 2023 qui ont fait l'objet d'un contrat de prestation de formation avec une clause de renouvellement incluse pour 2024
- Les actions directement traitées par le CARIF OREF et ses partenaires

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

• **Axe 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS**

- *Action 2-1 : Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires*
- *Action 2-2 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans*
- *Action 2.3 - Comment repérer et orienter les personnes en situation d'illettrisme*
- *Action 2-4 : Intégrer les méthodes de coaching dans sa pratique d'accompagnement*
- *Action 2-5 : Méthodes et outils pour améliorer son accompagnement*
- *Action 2-6 : Prévenir et gérer les situations difficiles avec les publics*
- Action 2-7 : Techniques d'animation et d'accompagnement pour susciter l'appétence pour la formation
- Action 2-8 : Comment présenter les métiers et formations à ceux qui ne maîtrisent pas la langue (allophone, illettrisme) ?

• **Axe 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES**

- *Action 3-1 : L'accompagnement à la VAE*
- *Action 3-2 : Innovation pédagogie en formation*
- *Action 3-3 : Intégrer le jeu dans ses pratiques pédagogiques*
- *Action 3-4 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique*
- *Action 3-5 : Pourquoi, pour qui et comment évaluer les acquis et la satisfaction en formation ?*
- *Action 3-6 : Gérer des groupes de formation hétérogènes*
- *Action 3-7 : Ecrire pour être accessible à un large public : la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre)*
- Action 3-8 : Méthode pédagogique pour accompagner les publics en situation d'illettrisme
- *Action 3-9 : Méthode pédagogique pour accompagner les personnes non francophones*

• **Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

- *Action 4-1 : Concevoir et animer une séance à distance interactive (visio-conférence, classe virtuelle...)*
- *Action 4-2 : Créer des vidéos pédagogiques*
- *Action 4-3 : Comment utiliser les IA génératives dans les pratiques de formation ?*
- Action 4-4 : Créer des contenus pédagogiques numériques responsables
- Action 4-5 : Intégrer les technologies immersives dans ses pratiques de formation (création de scénario, utilisation d'applications sur étagère...)
- *Action 4-6 : Les premiers pas dans l'utilisation d'un outil numérique créatif (Genially, Canva...)*



CONTENU DES ACTIONS

AXE 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS

Action 2-7 : Techniques d'animation et d'accompagnement pour susciter l'appétence pour la formation

Publics visés : CIP et professionnels de la formation

Objectifs généraux :

- Identifier les freins et les leviers de la formation en fonction du public
- Choisir l'argumentaire adapté au public accompagné
- Relier l'argumentaire au projet professionnel (compétences, formation, métiers)
- Identifier le mode de coopération avec les OF pour favoriser un parcours de formation adapté et engageant

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques, méthodologiques et mises en situation (cas pratiques)
- 2 jours en présentiel + 1 (avec expérimentation en intersession)

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2024, une à Caen et une à Rouen

Action 2-8 : Comment présenter les métiers et formations à ceux qui ne maîtrisent pas la langue (allophone, illettrisme) ?

Publics visés : CIP et professionnels de la formation

Objectifs généraux :

- Identifier les outils de présentation des métiers à destination des publics accompagnés (vidéos, témoignages, jeux)
- Associer les métiers en tension aux qualifications du public
- Identifier la procédure de reconnaissance des diplômes étrangers

Modalités pédagogiques

- Sont attendus des apports méthodologiques et des mises en situation.
- 2 jours en présentiel avec mises en situation attendue

Nota : Dans la mesure du possible, vous pourrez utiliser les outils de présentation des métiers régionaux, en particulier les outils de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2024, une à Caen et une à Rouen



AXE 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Action 3-8 : Méthode pédagogique pour accompagner les publics en situation d'illettrisme

Public visé : Formateurs-trices

Objectifs généraux :

- Identifier des courants et outils pédagogiques pour faciliter le réapprentissage (lecture, écriture, numérotie, numérique)
- Identifier des supports d'apprentissage ludiques et attrayants
- Identifier des activités de formation en utilisant la méthodologie adaptée

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Environ 3 jours répartis éventuellement en 2+1 pour un retour d'expérience
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2024, une à Caen et l'autre à Rouen



Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Action 4-4 : Créer des contenus pédagogiques numériques responsables

Public visé : professionnels de la formation

Objectifs généraux :

- Définir le numérique responsable (accessibilité, sobriété numérique...)
- Repérer les préconisations pour une sobriété numérique
- Identifier les enjeux et l'intérêt des normes d'accessibilité
- Identifier les points de vigilance pour concevoir des ressources pédagogiques numériques responsables
- Produire une ressource pédagogique numérique responsable

Modalités pédagogiques

- Sont attendus des apports conceptuels et méthodologiques avec une mise en application.
- Prévoir en présentiel ou hybride et merci de préciser la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2024, une à Caen et l'autre à Rouen

Action 4-5 : Intégrer les technologies immersives dans ses pratiques de formation (création de scénario, utilisation d'applications sur étagère...)

Publics visés : professionnels de la formation

Objectifs généraux :

- Définir les technologies immersives (réalité augmentée, réalité virtuelle et métavers),
- Identifier les principaux cas d'utilisation des technologies immersives dans la formation (avantages et applications potentielles)
- Identifier les types de contenus sur étagère disponibles dans le domaine des technologies immersives,
- Repérer les critères de sélection des contenus sur étagère en fonction des besoins de formation
- Utiliser des contenus sur étagère dans une situation de formation

Modalités pédagogiques :

- Sont attendus des apports conceptuels et méthodologiques avec des mises en situation
- Proposer des exemples de contenus sur étagère dans différents domaines de formation
- Faire vivre une expérience de formation dans un espace virtuel, type metavers
- Prévoir en présentiel ou hybride et merci de préciser la durée



Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2024, une à Caen et l'autre à Rouen

Contacts en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel et Diana Llorente
emarmontel@cariforefnormandie.fr; 02 31 46 98 72 ; dlllorente@cariforefnormandie.fr 02 35 73 98 89



ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Annexe 6 : DEROULE PEDAGOGIQUE

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Date et nature de la certification QUALIOPF obtenue et période de validité.....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

Précisez les outils utilisés pour maintenir votre veille sur les méthodes pédagogiques et donner quelques exemples d'utilisation.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.

Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire
Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux et objectifs opérationnels

Reprendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables (annexe 5).

4. Prérequis : Indiquez si des prérequis sont nécessaires et les modalités d'évaluation envisagées à l'entrée de la formation.

5. Durée de l'action : Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (pour les présentiels : minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier. Ces durées minimales ne s'appliquent pas aux webinaires.

6 Nombre de participants : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.

7. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B) : Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel quand il est inscrit dans le présent appel à propositions.

8. Contenus, durée et séquençement : Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause (annexe 6).

9. Méthode et organisation pédagogiques : Précisez la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, le suivi pédagogique et la capacité à individualiser), les outils d'animation, les supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée (annexe 6).

10. Adaptation aux situations de handicap : Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

11. Moyens humains : Présentez-le(s) profil(s) du-de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualifications et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement le CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s)**

12. Evaluation de l'action : Décrivez les indicateurs/ modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de l'action proposée. Merci de renseigner l'annexe 5. Une fois la formation réalisée, prévoyez de communiquer les preuves des résultats obtenus par les participants au Carif-Oref de Normandie. Des items de l'annexe 5 sont repris dans l'annexe 6 pour identifier les liaisons entre les différents documents à renseigner.

Nota : L'évaluation des acquis est évaluée par le sous-traitant retenu. L'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref. Attention, le sous-traitant utilise dans ce cas l'outil proposé par le Carif-Oref.

13. Coût de l'action : Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris. Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

14. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action) : Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider le choix des professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CC)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 1 : Les conditions des prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.</p>	<p>1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p><i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i></p>	<p>Le sous-traitant renseigne les annexes 1, 2, 5 et 6 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation...)</p> <p>Le sous-traitant retenu contribue au descriptif de présentation de l'action qu'il anime ainsi qu'à une vidéo de présentation de son action.</p> <p>Le sous-traitant retenu participe à un webinaire de lancement du programme de l'année à venir pour présenter l'action qu'il animera.</p> <p>Enfin, il répond, si besoin, à des demandes d'informations des personnes intéressées par la formation.</p>	oui	oui	oui	
<p>Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.</p>	<p>4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).</p> <p><i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i></p>	<p>Le Carif Oref demande aux professionnels qui s'inscrivent dans les actions de professionnalisation de s'auto-positionner par rapport aux objectifs de ces actions. Les informations obtenues lors de l'inscription sur les attentes et le niveau des participants au regard des objectifs visés, sont accessibles au sous-traitant retenu via un extranet partagé pour prise en compte.</p> <p>Le sous-traitant retenu vérifie l'adéquation des attentes par rapport aux objectifs et aux contenus de la formation et informe, si besoin, le Carif-Oref, des décalages que le Carif-Oref devra signaler aux participants.</p>			oui	
<p>Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.</p>	<p>5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.</p> <p><i>Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.</i></p>	<p>Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexes 2, 5 et 6 de l'appel à propositions). Il propose une évaluation systématique de l'atteinte de chaque objectif opérationnel identifié.</p>	oui			
	<p>8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en oeuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations.</i></p>	<p>Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent au regard des objectifs opérationnels de l'action. En tant que de besoin, le Carif-Oref peut solliciter le sous-traitant sur la correspondance des attentes au regard de l'action qu'il anime</p> <p>Si le sous-traitant met en place un auto-positionnement spécifique, il communique au Carif Oref les résultats obtenus.</p> <p>Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à appel à propositions (cf. annexe 2)</p>	oui		oui	



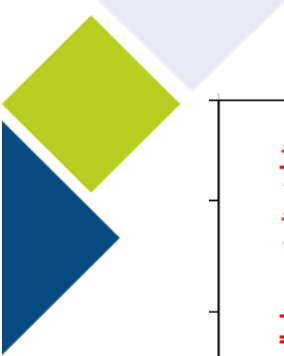
Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.</p>	<p>9) Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.</p> <p><i>Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.</i></p> <p>10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i></p> <p>11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.</p> <p><i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i></p> <p>12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.</p> <p><i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.</i></p>	<p>Le Carif-Oref envoie aux participants un mail de convocation à la formation, au plus tard 10 jours avant le démarrage de l'action. En parallèle, le sous-traitant reçoit un mail de confirmation de la mise en place de la formation.</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant transmet le lien et les modalités de connexion au Carif-Oref qui transmet ces informations aux participants.</p> <p>Après la prestation, le sous-traitant retenu et le Carif Oref conviennent d'un rendez-vous pour faire le point sur la formation et envisager, si besoin, les améliorations (contenus, accompagnement et suivi).</p> <p>Le sous-traitant retenu renseigne le bilan de la formation (cf. annexe 7) et le dépose sur son extranet formateur ainsi que le déroulé pédagogique réalisé si celui-ci est différent de celui qui avait été prévu.</p> <p>Le sous-traitant retenu précise les outils d'évaluation de l'atteinte des objectifs en cours et en fin de formation (annexe 5). Il les met en œuvre et fournit au Carif-Oref les preuves matérielles des résultats obtenus. <i>(Si besoin, la nature des preuves de résultats obtenus sera revue entre le Carif-Oref et le sous-traitant retenu avant action)</i></p> <p>En outre, le sous-traitant retenu évalue chaque stagiaire par rapport à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées qu'il fait apparaître dans le déroulé pédagogique remis au Carif-Oref.</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>



Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.	17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques ...). <i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).</i>	Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif Oref dès la réservation des dates (nombre de salles...) Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant retenu met à disposition les moyens techniques qu'il s'est engagé à utiliser : LMS, CV, accompagnement à distance...		oui		
	18) Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux ...). <i>Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation.</i>	Le sous-traitant retenu se mobilise dans le cadre des réunions de coordination que le Carif-Oref propose.			oui	oui
	19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier. <i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i>	Le sous-traitant retenu dépose sur son extranet un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation. Le sous-traitant précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources. Nota : les supports powerpoint et word du sous-traitant retenu utilisent la charte du Carif Oref.			oui	oui
Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations. <i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.</i>	Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref. Il joint impérativement un Curriculum Vitae ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées et mentionne les formations suivies par les intervenants en lien avec le thème traité. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)			oui si changement d'intervenant après réponse à l'appel à propositions	
	22) Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre. <i>Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.</i>	Le sous-traitant renseigne l'annexe 1 de l'appel à propositions.		oui		



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.</p>	<p>25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i></p>	<p>Le sous-traitant précise les outils utilisés pour réaliser sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref (Cf. annexe 1).</p>	oui			
	<p>26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.</i></p>	<p>Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre. (cf annexe 2: adaptation aux situations de handicap).</p> <p>À minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'intégrer sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.</p> <p>Le sous-traitant retenu accède via son extranet formateur aux besoins liés à un handicap renseignés par les participants.</p>	oui		oui	oui
	<p>27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.</p> <p><i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i></p>	<p>Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif-Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.</p>	oui		oui	oui



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.</p>	<p>30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.</i></p>	<p>Concernant le questionnaire de satisfaction*, seul celui fourni par le Carif-Oref est utilisé auprès des participants pour être renseigné à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.</p> <p>Le sous-traitant accède depuis son extranet aux données sur la satisfaction des stagiaires pour un échange avec les référents pédagogiques du Carif-Oref et pour une prise en compte lors d'une action ultérieure.</p> <p><i>* Pour rappel, les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs sont, en revanche, celles proposées par le sous-traitant retenu.</i></p>				oui
	<p>31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif-Oref auprès des stagiaires et fait remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés</p>				oui
	<p>32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif-Oref.</p>				oui

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

(Cette annexe fournie pour information est susceptible d'évolution)

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Participants :

Rappel des objectifs visés :

Tous les thèmes ont-ils été traités ? Oui Non

Si non, quels sont les thèmes non traités et commentaires

Synthèse des faits marquants (modifications du déroulé pédagogique : chronologie, déroulement, durée, sujets ajoutés ...) :

Adaptation aux situations de handicap de stagiaires : oui /non

Si oui lesquelles ?

Implication des participants (respect des consignes, des délais, réalisation des productions, participation aux échanges, disponibilité, cohésion de groupe)

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (suite)

Homogénéité par rapport aux objectifs opérationnels : pré-requis nécessaires/positionnement ; attentes

Atteinte des objectifs opérationnels pour tous les participants ?

Si non, avez-vous pu échanger avec les participants qui n'ont pas, de votre point de vue, atteint les objectifs ?

Modalités de partage des ressources pédagogiques (mise à disposition de présentations, documents, liens ...)

Commentaires sur la perception par le groupe (difficultés observées, sujets particulièrement appréciés ...):

Préconisations et perspectives, évolutions envisagées, améliorations possibles

Débriefing de session

Réalisé le :

En présence de (*formateur + chargé de mission pro du CarifOref*) :

Commentaires généraux et pistes d'amélioration / évolution de l'action de formation :

Liste de contrôle des documents requis pour clôturer chaque session :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déroulé pédagogique | <input type="checkbox"/> Supports pédagogiques |
| <input type="checkbox"/> Recueil des besoins (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et réponses individuelles | <input type="checkbox"/> Evaluation des acquis pendant et/ou en fin de session : preuve de réalisation et résultats individuels |
| <input type="checkbox"/> Test de positionnement à l'entrée (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et résultats individuels | <input type="checkbox"/> Bilan de session |
| <input type="checkbox"/> Feuille d'émargement signée (si distanciel : relevé de connexion et excel signé) | <input type="checkbox"/> Synthèse de satisfaction - Bilan de formation (<i>Carif-Oref</i>) |

➔ Si vous souhaitez archiver des documents complémentaires relatifs à ce bilan, merci de les transmettre au référent pédagogique pour enregistrement dans le dossier.



SITE DE CAEN/ siège

Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 ROUEN CEDEX 1

